

Le mot du président

LA STRATÉGIE MONDIALE DE L'ADC PORTERA FRUIT



Le Dr Tom Breneman

L'ADC est depuis longtemps membre de la Fédération dentaire internationale (FDI), qui regroupe plus de 140 associations dentaires nationales représentant plus de 700 000 dentistes. Comme l'adhésion à la FDI est collective, chaque personne membre de l'ADC est automatiquement affiliée à cet organisme de grande envergure.

L'ADC est représentée à l'assemblée générale de la FDI — le «parlement dentaire mondial». À cette époque où les communications sont instantanées, toutes les décisions prises à la FDI se répercuteront chez nous. Il ne fait donc aucun doute que l'ADC doit prendre part aux affaires de la FDI. À l'ère de la mondialisation, les objectifs d'un organisme d'envergure internationale ont un impact positif sur notre profession à l'échelle locale, profitant directement au cabinet dentaire de chacun des membres de l'ADC.

«Faire de la recherche mondiale un avantage local», voilà sur quoi repose l'avenir de la profession dentaire canadienne.

À l'instar de l'ADC, la FDI révisé actuellement sa propre structure de gouvernance et a consacré beaucoup de temps et d'énergie à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique qui transformera «les missions en actions», comme l'indique son slogan. Nous devons veiller à ce que la FDI fonctionne le plus efficacement possible. Grâce aux efforts mis en place dernièrement par l'ADC pour revoir sa gouvernance, nous pouvons contribuer à ce processus avec, à nos côtés, l'ancien président de l'ADC, le Dr Burton Conrod, également conseiller de la FDI.

Au cours de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, qui s'est tenue en avril 2002 à Madrid, la FDI nous a donné un bel exemple de son action revendicatrice et de son engagement. C'est en effet sur les recommandations du représentant de la FDI que la Commission des Nations Unies sur la population et le développement a convenu d'intégrer la dentisterie et la santé buccodentaire dans son plan d'action. Des objectifs bien précis y sont d'ailleurs définis en cette matière, dont la prestation de services dentaires visant à prévenir et à traiter les troubles pouvant entraver l'alimentation et causer la malnutrition.

Le principal objectif de la FDI étant de diffuser l'information, les politiques et les normes reliées aux soins buccodentaires sous toutes leurs formes, l'ADC doit collaborer avec cet organisme tant sur le plan politique que scientifique. Nous devons y être représentés afin de surveiller les enjeux nouveaux et veiller à ce que les politiques de l'ADC soient en accord avec celles des autres pays.

La FDI et l'Organisation internationale de normalisation (ISO) continuent de travailler ensemble afin d'élaborer des normes cliniques sur les matériaux dentaires. La dentisterie canadienne doit également être bien représentée au sein de l'ISO, ce qui est effectivement le cas. Le Dr Dennis C. Smith de Collingwood (Ontario) préside le Comité de la dentisterie ISO/TC 106 chargé de normaliser la terminologie, de concevoir des méthodes d'essai et d'établir des

spécifications applicables aux matériaux, aux instruments, aux appareils et à l'équipement utilisés dans toutes les branches de la dentisterie. Grâce au travail qu'il effectue au sein de ce comité, le Dr Smith contribue certainement à rehausser l'image de la dentisterie canadienne et à accroître l'influence du Canada dans ce domaine.

La FDI travaille également en étroite collaboration avec l'Association internationale de recherches dentaires et l'Association médicale mondiale, ce qui permet à la dentisterie organisée du Canada d'exercer une certaine influence sur la sélection des sujets de recherche.

Au fil des ans, nous avons découvert des personnes qui ont consacré leur temps et leurs compétences professionnelles à la prestation de soins dentaires dans les pays en voie de développement. L'Agence canadienne de développement international a décerné un prix national de partenariat à l'Université de la Saskatchewan pour son projet sur la santé buccodentaire au Mozambique. Ce projet a permis de former un groupe d'enseignants en médecine dentaire dans le milieu communautaire et d'établir un centre de formation en santé buccodentaire dans ce pays d'Afrique.

Le Comité international de développement dentaire de la FDI veille à la rationalisation et à l'harmonisation du travail des divers organismes d'aide en dentisterie. Étant donné que la FDI se consacre plus activement à ce domaine, elle peut faire en sorte que la participation du Canada soit plus efficace alors que nous assumons nos responsabilités professionnelles et sociales afin de réduire les inégalités dans la prestation des soins buccodentaires.

Les dentistes du Canada doivent participer plus activement aux questions internationales liées à la santé buccodentaire. Il est essentiel que l'ADC, en tant que seul membre officiel de la FDI au Canada, soit le porte-parole de la dentisterie canadienne auprès de tous les pays du monde.

*Tom Breneman, DMD
president@cda-adc.ca*